

Contexte :

Le Circuit International de Canot à Glace (CICG) veut maintenir un haut niveau de sécurité pour les équipes, lors de chacune des courses du Circuit menant à l'attribution de la Coupe des Glaces. Par l'action du Commissaire de la Coupe des Glaces, le CICG entend inciter les équipes à appliquer les normes de sécurité prescrites, vérifier telle application et exclure du pointage de la Coupe des Glaces toute équipe non conforme.

Nomination :

Le Commissaire est nommé par le conseil d'administration du CICG. Il est un officier du CICG.

Responsabilité de chaque organisme local:

1. Assurer à ses frais l'hébergement du Commissaire, si celui-ci ne peut se rendre sur le site de la course le jour même en temps utile.
2. Allouer une somme de 10 \$ pour le déjeuner, de 15 \$ pour le dîner et de 25 \$ pour le souper, si tels repas ne sont pas autrement offerts au Commissaire.
3. Fournir deux bénévoles pour appuyer le Commissaire dans ses fonctions.
4. Fournir trois chevalets pour recevoir les tableaux de classement (sauf la première course de la saison).

Rôle du Commissaire :

5. Contrôler l'adéquation des mesures de sécurité appliquées par les équipes participant aux courses du circuit, en regard des normes établies par l'Association des Coureurs en Canot à Glace du Québec (ACCGQ).
6. Appliquer les consignes prescrites par le CICG.
7. Tenir à jour le classement de la Coupe des Glaces, pour chaque équipe inscrite et le diffuser.

(suite en page suivante)

Tâche :

Avant le début de la saison :

8. S'assurer de la disponibilité des ressources requises : 2 balances robustes, chacune dans un sac étanche de plastique transparent; deux palettes pour recevoir les balances; un cahier de suivi des équipes; des formulaires d'inspection; trois tableaux de classement pour la Coupe des Glaces.
9. Préparer un formulaire d'inspection pour chacune des équipes inscrites.
10. Préparer les tableaux de classement en y inscrivant les noms des équipes.

Avant le départ de la première course de la saison :

11. Peser chaque canot en regard de sa conformité à la limite de poids et en noter le poids au formulaire d'inspection.

Avant chaque course (sauf la première) :

12. Inscrire sur les tableaux de classement, le classement à date.
13. Afficher les trois tableaux de classement.

Avant le départ de chaque course :

14. Peser tout nouveau canot, tout canot modifié et tout autre canot, à sa discrétion.
15. Confirmer verbalement et d'un coup d'oeil, avec chaque équipe, sa conformité aux normes de sécurité, en regard des normes prévues au formulaire d'inspection; y noter cette conformité.
16. En cas de non-conformité qui n'est pas rectifiée avant la course, exclure telle équipe de la course.

Pendant chaque course :

17. Tirer au sort le numéro d'une équipe de chaque classe qui sera inspectée dès son arrivée.

Dès l'arrivée d'une course :

18. Inspecter chacune des trois premières équipes de chaque classe (9 inspections); y noter le résultat de cette inspection.
19. Inspecter l'autre équipe identifiée au sort dans chaque classe (3 inspections); y noter le résultat de cette inspection. Si une telle équipe est l'une des trois premières, ne pas refaire cette inspection ni lui en substituer une autre.
20. En cas de non-conformité, disqualifier telle équipe, lui retirer le droit aux points et à la bourse pour cette course et la soumettre à inspection complète avant chaque course suivante de la saison et, en cas de récidive, l'exclure pour le reste de la saison.
21. Produire rapidement le nouveau classement et le transmettre à la personne responsable des communications médias.

À la fin de la saison :

22. Déposer son rapport au conseil d'administration du CICG.